Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU DANEMARK
MISSION ECONOMIQUE DE COPENHAGUE

Copenhague, le 13/4/2007

TELECOPIE

Destinataire	**ASSOCIATION DES FABRICANTS DE DISPOSITIFS MEDICAUX SUR MESURE ET DES DENTUROLOGISTES**	**Télécopie :**	04 92 43 86 91
		Téléphone :	04 92 60 31 36
Expéditeur	Annemette JENSEN	**Télécopie :**	+45 33 93 48 66
E-mail	annemette.jensen@missioneco.org	**Téléphone :**	+45 33 37 61 78

Objet : Informations sur le marché danois

Monsieur,

C'est avec retard que je fais suite à votre lettre du 14 mars 2007 que j'ai reçu le 21 mars dernier, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

La directive 93/42 modifiée par les directives 98/79, 2000/70 et 2001/104, est transposée dans la législation danoise par l'arrêté no. 1268 du 12/12/2005.

Au Danemark, les patients peuvent consulter un prothésiste dentaire directement sans prescription médicale. Ce dernier est autorisé à effectuer les prises de mesure (empreintes et essayages), mais doit collaborer avec un dentiste si le patient dispose toujours de dents naturels et/ou s'il s'agit de prothèses immédiates ou implantaires.

A toutes fins utiles, voici les coordonnées de l'association danoises des prothésistes dentaires :

LKT
Vester Farimagsgade 6, 1
DK-1606 Copenhague V
Tél : +45 33 11 28 00
Fax : +45 33 13 34 10
E-mail: info@lkt.dk ; www.lkt.dk

J'espère avoir répondu à vos questions, et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Annemette JENSEN
Chef de secteur
Biens de consommation & Santé

Hammerensgade 6
1267 COPENHAGUE
Tél. : +45 33 93 48 22 - Fax : +45 33 93 48 60 http://www.missioneco.org/danemark

membre du réseau
UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

13-04-07 10:18 Pg: 1